

Intervention de Jacques Delors à l'occasion de la signature du traité sur l'Union européenne (Maastricht, 7 février 1992)

Légende: Le 7 février 1992, lors de la signature à Maastricht du traité sur l'Union européenne, Jacques Delors, président de la Commission européenne, détaille les défis futurs de la Communauté européenne.

Source: Documents d'actualité internationale. dir. de publ. Ministère des Affaires étrangères. 01.04.1992, n° 7. Paris: La Documentation française.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française

URL:

http://www.cvce.eu/obj/intervention_de_jacques_delors_a_l_occasion_de_la_signature_du_traite_sur_l_union_europeenne_maastricht_7_fevrier_1992-fr-e290daf1-3fa0-4385-9826-99f6279b5d51.html

Date de dernière mise à jour: 31/10/2012

Intervention de M. Jacques Delors, président de la Commission, lors de la cérémonie de signature du projet de Traité relatif à l'Union européenne (Maastricht, 7 février 1992)

Qui aurait pu penser, il y a encore deux ans, que les douze pays membres se mettraient d'accord sur deux perspectives aussi ambitieuses que celles que représentent l'Union économique et monétaire d'une part, et l'Union politique d'autre part ? Qui aurait pu souhaiter mieux que le parallélisme entre ces deux voies, l'une permettant de perfectionner le chemin fait par le grand marché, l'autre assurant l'inévitable contrepartie politique et démocratique sans laquelle les objectifs de la construction de l'Europe politique ne seraient pas remplis ?

La volonté politique est donc au rendez-vous de Maastricht. Au prix de compromis certes, mais aucun d'entre eux ne me paraît susceptible d'empêcher le dynamisme retrouvé de la Communauté. Aux dépens d'une certaine logique institutionnelle sans doute, mais il faut se rappeler qu'il en fut toujours ainsi. Dans ce pays déjà – c'est d'ailleurs une coïncidence symbolique –, à La Haye en 1948, alors que l'enthousiasme était grand après la guerre, des disputes intervinrent sans fin entre ceux qu'on appelait les unionistes et ceux qu'on appelait les fédéralistes. Le débat, on le voit, n'est pas terminé.

Mais enfin, regardons l'avenir. Avec l'Union économique et monétaire, les douze pays membres peuvent espérer tirer le plus grand profit d'un espace économique organisé avec sa dimension sociale. Avec la politique étrangère et de sécurité commune, c'est sans doute le défi le plus extraordinaire qui est lancé à nos pays : parler d'une seule voix, agir ensemble dans les domaines qu'ils considèrent d'intérêt commun et essentiel. Et, enfin, pour nos institutions, avec leur contenu démocratique, il s'agit de combiner – ce qui n'est pas facile – la capacité de décision au niveau central et la complexité des règles de concertation. Bien sûr, ce problème-là sera encore plus difficile lorsque la Communauté sera élargie.

Je dois dire, sans réveiller de vieilles querelles, que, pour moi, la grille fédérale demeure la seule qui permette d'ordonner le débat clairement sur la répartition des tâches et sur les transferts de souveraineté ou, si l'on préfère, sur les modalités d'exercice du partage de la souveraineté. D'ailleurs, l'approche fédérale et la subsidiarité sont deux données cohérentes et complémentaires.

Je souhaite donc que, dans les mois à venir, avant que ne commence cette nouvelle phase de la construction européenne, on travaille autant, on réfléchisse autant sur le « comment faire » que sur le « que faire ». A cette condition – mais à cette condition seulement – nous pourrons, dès 1993, mener cette nouvelle phase de la construction de l'Europe.

En effet, 1992 est une année carrefour : nous terminons une phase dans d'excellentes conditions, fondée sur l'objectif 92, l'Acte Unique et le grand compromis financier de février 1988 ; nous commençons une deuxième phase. Souhaitons, pour nous tous, qu'elle soit aussi dynamique et qu'elle réponde à nos légitimes ambitions.

(Source : CEE)